



Rompre un mandat de gérance

Par **pepete69**, le **26/11/2011** à **13:53**

Bonjour, rnj'ai un petit souci mon conjoint est propriétaire d'un logement sur Metz. rnétant militaire il a décider de signer un contrat de gérance avec une agencernle 26/04/2011. rnsachant que notre bien est in occuper actuellement. rnnous aurions aimer savoir si nous pouvions rompre le contratrncar les seuls locataires trouvés par l'agence on occuper notre appartement le mois d'octobre et sont partis sans préavis rnpour ailleurs ils n'avaient pas donner de caution n'y payer le mois d'octobre rnde ce fait nous sommes assez déçu de cette gestion rnd'autre part dans notre contrat il est écrit: rnle présent mandat est donnée pour une durée d'un ans a compter de ce jour. il se renouvellera ensuite tacitement d'année en année. l'une ou l'autre parties pourra résilier le présent mandat au terme de chaque année à condition d'en aviser l'autre partie par lettre recommandée trois mois avant la date d'anniversaire rnsachant qu'il n'est pas louer donc que je paye rien a l'agence que pouvons nous faire?